

La triste main de la nature
Étend un *crêpe* sur mes jours. (Voltaire.)
Fortune, à ton pouvoir qui ne se soumet pas?
Tu couvres la pourpre royale
Des *crêpes* affreux du trépas. (La Harpe.)

CROIRE QUELQU'UN ou QUELQUE CHOSE.
CROIRE A QUELQU'UN, A QUELQUE CHOSE.

Croire quelque chose, c'est y donner croyance, l'estimer véritable : « Je crois cela, je le crois. » — « Les chrétiens croient tout ce que l'Église enseigne : ils croient les mystères, les articles du symbole, la communion des saints. » (Le Dict. de l'Académie.) — « C'est un aveuglement de vivre mal en croyant Dieu. » (Pascal.) — « Impie, tu ne croyais pas la religion. » (Fénelon.)

Croire à quelque chose, c'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier ; la croyance, dans ce cas, me paraît moins directe : « Il proteste de son innocence, mais je n'y crois pas. » — « Origène, Eusèbe, Bossuet, Pascal, Fénelon, Bacon, Leibnitz ont cru à la vérité de l'histoire de Moïse. » (Châteaubriand.) — « Il n'y a point de différence, dit Bossuet, entre croire l'Église catholique, et croire à l'Église catholique. »

Il veut dire, fait observer Féraud, que, dès là qu'on croit qu'il existe une Église catholique, on doit croire ce qu'elle enseigne.

.... O ciel ! qu'on doit peu croire
Aux dehors imposants des humaines vertus.

(Gresset, Édouard III, acte II, s. 6.)

quelqu'un, c'est ajouter foi à ce qu'il dit : « C'est un menteur, on ne le croit plus. » — « Croyez-les, ils veulent votre bien. » — « Il ne croit point les médecins. » (L'Académie.)

Croire à quelqu'un, c'est croire à son existence. Dans le même sens, on dit : « Croire à quelque chose, croire à la magie. » — « Il ne veut point croire les gens sensés qui lui assurent qu'on ne doit point croire aux revenants. » *Croire aux sorciers*, c'est croire qu'il y en a, qu'il en existe. *Croire les sorciers*, c'est croire vrai ce qu'ils vous disent. (Extr. des procès-verbaux de l'Académie gramm.)

L'Académie dit en croire quelqu'un et en croire quelque chose.

Si j'en crois sa fierté, si j'en crois ses hauts faits,
Sans doute il est issu d'une race divine. (Delille, traduction de l'Énéide.)

Que n'en croyais-je alors ma tendresse alarmée !

(Racine, Iphigénie, acte I, sc. 1.)

(M. Laveaux, Dictionn. des difficult. de la langue franc.)

CROYEZ-VOUS QU'IL LE FERA? CROYEZ-VOUS QU'IL LE FASSE?

Ces deux expressions, selon l'exactitude de la langue, sont très différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

Quand on dit : « Croyez-vous qu'il le fera? » on témoigne par ces expressions qu'on est persuadé qu'il ne le fera pas ; c'est comme si l'on disait : « Êtes-vous assez simple pour croire qu'il le fera? »

Quand on dit, au contraire : « Croyez-vous qu'il le fasse? » ce subjonctif dont on fait usage marque que l'on doute véritablement s'il le fera, et c'est comme si l'on disait : « Je ne sais s'il le fera, qu'en pensez-vous? »

Ce que l'on dit ici du verbe *faire* se doit entendre de tous les autres verbes.

Ces réflexions, qui sont de Andry de Boisregard, sont une conséquence de ce principe, qu'on emploie l'indicatif quand on veut affirmer d'une manière directe, positive et indépendante ; et que l'on se sert du subjonctif, quand on veut exprimer l'affirmation d'une manière qui tiennent du doute, du souhait, etc.

CROITRE. De bons auteurs emploient quelquefois ce verbe activement, et alors il signifie *faire croître, augmenter*.

Malherbe a dit :

A des cœurs bien touchés tarder la jouissance,
C'est infailliblement leur croître les desirs.

Racine (*Bajazet*, act. III, sc. 3) :

Je ne prends point plaisir à croître ma misère.

(*Iphigénie*, act. IV, sc. 1) :

Tu verras que les dieux n'ont dicté cet oracle
Que pour croître à la fois sa gloire et mon tourment.

(*Esther*, act. III, sc. 3) :

Que ce nouvel honneur va croître son aulace !

Enfin Corneille, dans le *Cid* (act. II, sc. 7) et dans la *Mort de Pompée* (act. III, sc. 4), a également donné à *croître* un régime direct.

Cependant ces phrases, où *croître* est employé dans une signification active, ont été blâmées par beaucoup de personnes ; néanmoins on ne peut pas douter qu'en poésie on ne puisse employer activement ce verbe : c'était là l'opinion de Voltaire, de l'Olivet et de l'Académie dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, et elle y persiste en 1835.

Voyez, pages 465 et 473 de quel auxiliaire on doit faire usage avec les temps composés de ce verbe.

D

D est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

DANGEREUX, EUSE, adjectif. Périlleux, qui met en danger, qui expose au danger : « Une personne sage méprise les froides et dangereuses

« fictions des romans. » (Bossuet.) — « Il est *dangereux* d'avoir sans cesse « sous les yeux l'objet de son péché. » (La Beaumelle.)

Il ne faut ni dire ni écrire *dangereux*, comme s'il y avait un accent aigu sur l'*e*. (L'Académie et Richelet.)

Voyez, p. 288, quels sont les régimes de cet adjectif.

DÉBRIS. Les poètes ont souvent employé ce mot au singulier ; La Fontaine a dit :

Du *débris* d'Ilion s'était construit un bourg.

Boileau :

Un long *débris* de bouteilles cassées.

Du *débris* des traitants son épargne grossie

Crébillon :

Bientôt vous ne serez qu'un horrible *débris*.

Racine :

D'un malheureux empire acheter le *débris*. (Mithridate, acte II, sc. 1.)

Fondait sur trente états son trône florissant,
Dont le *débris* est même un empire puissant. (Même pièce, acte III, sc. 1.)

Le même auteur l'a dit encore au singulier dans *Britannicus*, dans *Iphigénie* et dans *Bajazet* (acte III, sc. 2.)

On trouve aussi dans Delille :

Ce potentat, jadis si grand, si vénérable,
N'est plus qu'un trône sanglant, qu'un *débris* déplorable.

Enfin on trouve dans Fléchier, dans Massillon, et même dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ce mot employé au singulier.

Cependant, du temps même de ces grands écrivains, *débris* se disait également au pluriel : « L'hérésie s'était élevée sur les *débris* de nos autels. » (Fléchier.) — « Au milieu des *débris* de son auguste famille. » (Massillon.)

Pour sauver les *débris* de sa vertu fragile. (L. Racine.)

Débris se met aujourd'hui plus ordinairement au pluriel, et même on peut dire que ce nombre est le seul présentement autorisé.

Toutefois nous ferons observer qu'il est un cas où le singulier est selon les règles et même de rigueur ; par exemple, Delille a dit :

Au moment où sa bouche,
Comme un gouffre profond, revomit sur sa couche
Parmi des flots de sang la chair des malheureux,
Effroyable *débris* de son festin affreux.

Ici la *chair des malheureux* étant au singulier, on ne peut pas dire que la *chair des malheureux* puisse être des *débris*. Le singulier est donc selon les règles.

Il en est de même dans les vers suivants.

Déiphobe soudain frappa ses yeux surpris,
De la race des rois misérable *débris*.

Déiphobe ne peut pas être des *débris*. Mais c'est seulement dans des cas semblables que l'on peut aujourd'hui employer *débris* au singulier.

DÉCESSER. Ce mot, employé mal à propos pour *cesser*, et dont on fait un fréquent usage depuis quelque temps, n'est pas français. Si vous voulez dire qu'une personne parle continuellement, dites qu'elle ne *déparle point*, ou tout simplement qu'elle ne *cesse de parler* ; mais dire qu'elle ne *décesse de parler* est une très mauvaise locution.

Observez que *déparler* ne s'emploie qu'avec la négative, et dans le style familier ; on ne dirait donc pas bien : *il déparle*, pour signifier : *il ne sait ce qu'il dit*, ou bien, *il cesse de parler*.

..... Ma joie est extrême

D'y voir certains gens, tout fiers de leur maintien,

Qui ne *déparent* pas, et qui ne disent rien. (Regnard, *Démocrite*, acte II, sc. 5.)

Point ne manquait du don de la parole

L'oiseau disert ; hormis dans les repas,

Tel qu'une nonne, il ne *déparlait pas*. (Gresset, *Vert-Vert*, chant I^{er})

DÉCOMBRES, subst. masc. pluriel. Les pierres et les menus plâtras de nulle valeur qui demeurent après qu'on a abattu un bâtiment. On dit : « Il faut enlever *tous ces décombres*, » et non pas *toutes ces décombres*. (L'Académie, Féraud, Trévoux.)

AU DÉFAUT DE, A DÉFAUT DE, locutions prépositives.

Au défaut de signifie à la place de. — *A défaut de* signifie faute de : « Le style de Fénelon, qui n'est jamais impétueux ni chaud, est du moins « toujours élégant ; au défaut de la force, il a la correction et la grâce. » (Thomas.) — C'est-à-dire, à la place de la force. « Au défaut de la réalité « on cherche à se repaître de chimères. » (M. Laveaux.) — « Au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit pourront nous distinguer du reste des « hommes. » (Bossuet.)

Féraud est d'avis que à *défaut de* ne se dit qu'au palais ; M. Laveaux fait plus, il regarde cette expression comme un barbarisme.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que l'expression à *défaut* ne puisse être employée, lorsqu'elle est précédée de l'un des adjectifs pronominaux possessifs *mon, ton, son*, comme dans ces phrases : « A *son défaut*, je vous servirai. » — « A *mon défaut*, ce sera mon frère qui viendra. » — « A *ton défaut*, j'en prendrai un autre. » (Richelet, l'Académie, édit. de 1762 et de 1798.)

— L'Académie, en 1835, admet parmi ses exemples : « A *défaut d'au tres armes*, il prit une barre de fer. » — « A *défaut de vin*, nous boirons « de l'eau. » Les deux tournures sont donc également autorisées. A. L.

DÉFENDRE. Ce verbe n'est pris neutralement que quand il signifie *prohiber, ne vouloir pas* ; hors de là il est actif, et alors il ne doit jamais

s'employer sans un régime direct : « Le fameux Arnauld *défendait* le jansé « nisme avec l'impétuosité de son éloquence. » (Voltaire.)

Corneille, dans *Sertorius* (acte I, sc. 2), a donc fait une faute, lorsqu'il a dit :

Et qu'au lieu d'attaquer il a peine à *défendre*.

Elle est d'autant plus à remarquer, dit Palissot, qu'aujourd'hui même elle échappe à des gens qui passent pour bien écrire. Effectivement, Legouvé l'a faite dans son poème du *Mérite des Femmes* :

La peur régnait partout : plus de cœurs, plus d'amis ;

Le Français du Français paraissait l'ennemi ;

Chacun savait mourir, nul ne savait *défendre*.

Voyez aux Observations sur plusieurs adverbes et sur leur emploi, p. 863, si l'on peut, après le *que* conjonctif qui lie le verbe *défendre* à un autre verbe, faire usage de la négative *ne*.

DÉFIER, dit Féraud, est beau au figuré : « *Défier* les dangers, la mort. »

Braver mille morts toujours prêts,

Et dans les feux et les tempêtes,

Défier les fureurs de Mars. (J.-B. Rousseau.)

De ses Carthaginois ramenant les débris,

Il vient de Scipion *défier* la fortune. (Voltaire, *Sophonisbe*, acte III, sc. 1.)

Ces casques, ces harnais, ce pompeux appareil,

Défaient dans les champs les rayons du soleil.

Le même, la *Henriade*, chant VIII.)

DÉFINITIF. Doit-on dire *en définitif* ou bien *en définitive* ?

On peut dire : il a *gagné* son procès par *sentence définitive* ; mais il n'en est pas de même de l'expression *en définitif*, où le nom ne tombe pas sur un substantif. Ici le mot *definitif* est en composition avec la préposition *en*, qui en fait une expression adverbiale, de même que l'adjectif *sec*, lorsqu'il est en composition avec la préposition *à*, devient expression adverbiale dans cette phrase : *la rivière est à sec*.

En définitif et *définitivement* sont de valeur approchante, tous deux sont également invariables. (M. Le François, un des rédacteurs du *Journal de la Langue française*.)

A l'appui de ces motifs, nous citerons les exemples suivants : « *En définitif*, après des années entières d'amertume, de douleurs, de tourments de « toute espèce, vous vous trouvez avec votre innocence, qui ne sert à rien, « et la réputation d'un tracassier, qui éloigne de tout. » (Linguet.) — « Sou- « vent on se donne bien de la peine pour n'être *en définitif* que ridicule. » (Malesherbes.) — « Dans les délibérations les plus sages, l'intérêt peut se « laisser distraire, ébranler, mais *en définitif* il donne son vote. » (Boiste.)

Et le *Dictionnaire de Féraud*, qui est une bonne autorité, nous apprend qu'*en définitif* est l'expression dont on se sert au palais, et que le *Dictionnaire de Droït* et le *Rédacteur des Causes célèbres* n'en indiquent pas d'autres.

Cependant quelques lexicographes paraîtraient actuellement pencher pour *en définitive* ; et MM. de la Chambre des députés, ainsi que MM. les avocats, ne se servent plus que de cette dernière expression. Bornons-nous alors au rôle de rapporteur, et laissons nos lecteurs choisir celle des deux expressions qui leur conviendra le mieux.

— Aujourd'hui l'Académie n'admet plus que cette dernière forme, empruntée au palais où elle signifie *par jugement définitif*. Dans le langage ordinaire, le sens est : *en résultat*. « *En définitive*, que voulez-vous ? » (L'Académie.) Rangeons-nous donc à cette décision. A. L.

DÉGINGANDÉ, ÉE. Cet adjectif se dit, dans le style familier, d'une personne qui n'a pas une contenance, une démarche assurée, dont le corps vacille, comme si elle était disloquée. (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

Madame de Sévigné, Voltaire, Trévoux, Féraud et quelques écrivains cités par eux ont employé ce mot, non seulement en parlant des personnes, mais aussi en parlant des choses : *Esprit dégingandé, style dégingandé, pensées dégingandées*.

DÉGRAFER, verbe actif. Détacher une chose qui était attachée avec une agrafe ou des agrafes : *dégraffer un habit, une jupe* (L'Académie.)

Quelques personnes, dit Trévoux, font usage de *désagrafer* ; mais nous ne connaissons aucun dictionnaire qui fasse mention de ce mot.

DÉJEUNER, DINER, SOUPER.

Ces trois verbes veulent la préposition *avec*, avant un nom de personne, et la préposition *de*, avant le nom de la chose que l'on mange ; on dira donc : « J'ai *déjeuné, diné, soupé avec* mon ami, » et : « J'ai *déjeuné de* « café ; j'ai *diné, soupé d'un* bon pâté. » (*Le Dictionnaire de l'Académie*, M. Boinvilliers, Gattel et M. Chapsal.)

On dira également : « *De* quoi avez-vous *déjeuné, diné, soupé ?* » et non pas : « *Avec* quoi avez-vous *déjeuné, diné, soupé ?* » (Mêmes autorités.)

Toutefois M. Laveaux n'est pas d'avis que l'on s'exprime ainsi ; il pense bien qu'il ne faut pas dire : « J'ai *déjeuné avec* du pâté, » parce qu'on dit « j'ai *déjeuné avec* mon ami, » et que cet *avec* rendrait le sens louche ; mais il trouve que le *de* rend de même le sens louche, dans : « J'ai *déjeuné d'un* bon pâté, » car on dit : « *déjeuner de* bon appétit, *de* bonne heure ; » et il pense qu'il faut dire : « J'ai pris du café à *déjeuner* ; j'ai mangé du pâté « à mon *déjeuné* ; qu'avez-vous mangé à votre *déjeuné*, à votre *diné*, à « votre *soupe* ? »

Nous ne saurions voir, avec M. Laveaux, une équivoque dans cette construction : *déjeuner de pâté* ; elle nous paraît avoir toute la clarté désirable, et il nous semble que ce serait tomber dans l'exagération que de la rejeter pour les motifs qu'il allègue. Nous ajouterons que l'opinion de ce Grammairien est en opposition avec le sentiment de l'Académie et avec celui de MM. Boin-

villiers, Gattel, Chapsal, et de plusieurs autres Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté. Quelques auteurs ont adopté la distinction que nous proposons, et entre autres La Fontaine, qui a dit :

L'oiseau n'est plus, vous en avez dit. (T. I, p. 131, édit. in-8°.)

Et Voltaire (*Apologie de la Fable*) :

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Déjeunant de l'autel et soupant du théâtre.

Nous ne blâmons pas cependant la tournure que M. Laveaux propose : elle rend la pensée sans violer la langue, et a l'avantage de satisfaire ceux à qui *déjeuner de, dîner de*, etc., pourrait déplaire.

— L'exemple cité de Voltaire ne prouve rien pour la question, puisqu'il doit être pris dans un autre sens. Voyez ce qui a été dit, tome I^{er}, page 572, au mot *vivre*. Mais il n'en est pas moins vrai que le régime *de* est le seul dont l'Académie donne des exemples. A. L.

DÉJOUER. Ce verbe, dit M. Laveaux, ne se dit que des projets et des desseins nuisibles : « Nous *déjouons* ceux qui veulent nous jouer. » On ne dit pas : DÉJOUER *une entreprise utile, un dessein honnête* ; mais on dit : DÉJOUER *un complot, DÉJOUER une intrigue*.

DÉLIVRER, verbe actif. Quand *délivrer* signifie livrer, mettre entre les mains, il ne peut avoir deux régimes de personnes. On dit bien : « *Délivrer* des marchandises à quelqu'un ; » mais on ne doit pas dire : « *Délivrer* un prisonnier à quelqu'un. » Ainsi, au lieu de dire avec un auteur : « Voulez-vous que je vous *délivre* le roi des Juifs ? — *Délivrez-nous* Barabbas ; » dites : « Voulez-vous que je vous *renvoie* le roi des Juifs ? — *Renvoyez-nous* Barabbas. » (Le P. Bouhours, *Rem. nouv.* — Wailly, page 382.)

DÉMENTIR. Ce mot peut s'employer figurément en parlant d'une chose mauvaise, odieuse :

Vous ne *démentez* point une race funeste ;
Oui, vous êtes le sang d'Atrée et de Thyeste. (Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 4.)
Peuple impie, altéré de meurtre et de rapine,
Et ne *démentant* point sa sanglante origine. (De Saint-ANGE.)

DEMEURANT. L'Académie dit que cet adjectif n'est d'usage au féminin qu'en style de pratique : « Au lieu où ladite dame est *demeurante*. » Cependant comme c'est un adjectif verbal, bien distinct du participe, nous pensons qu'il peut être employé comme tous les adjectifs verbaux. Voyez pag. 706 et suivantes. A. L.

DEMI (A). Page 882 de notre Grammaire, nous avons parlé de cet adjectif et de son emploi. Nous ferons observer ici que l'on ne fait point usage du tiret dans *à demi mort, à demi faite*, parce que *à demi* est un adverbe placé devant un adjectif auquel il n'est pas, comme dans cette phrase : « Je n'aime ni les demi-vengeances, ni les demi-fripons, » étroitement uni avec le substantif placé après.

Ajoutez que Lemare, page 170 de sa *Grammaire* ; Boiste, Gattel et Féraud, dans leur dictionnaire, au mot *demi*, ainsi que Girard, page 152 de ses *Vrais Principes*, ne font point usage du tiret, fondés certainement sur le même motif.

DÉPARLER. Voyez DÉCESSER.

DÉPARTIR. Ce verbe, dans le sens de distribuer, partager, se conjugue sur *partir*. (Féraud, son *Dictionnaire grammatical* ; Lemare, sa *Grammaire*, page 408 ; Laveaux, son *Dictionnaire*.)

Il est vrai que du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent génie. (Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

« Dieu *départ* ses grâces à qui il lui plaît. » (L'Académie.)

DÉPARTIR (SE), dans le sens de s'écarter de son devoir, et dans celui de se désister, se conjugue de même : « Les états où la multitude gouverne *se départent* aussi facilement des lois que du culte de leurs pères. » (Massillon.) — « Elle s'est fait des règles dont elle ne *se départ* point. » (J.-J. Rousseau.)

DÉPLORABLE, adjectif des deux genres, ne se dit que des choses, dit l'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762 : « Le sac d'une ville *est un spectacle déplorable*. »

Cependant on lit dans l'édition de 1798 qu'en poésie et dans le style soutenu, *déplorable* peut se dire des personnes : *Famille déplorable* ; *déplorable victime*. En effet, Racine a appliqué ce mot à des personnes, dans *Phèdre* (acte II, sc. 2, et acte IV, sc. 1), dans *Andromaque* (acte I, sc. 1) et dans *Athalie*.

Corneille, Crébillon et Voltaire en ont également fait usage : Corneille, dans *Médée* (acte III, sc. 3) ; Crébillon, dans *Idoménée* (acte IV, sc. 4), et dans *Atrée et Thyeste* (acte I, sc. 5), etc., etc. ; Voltaire, dans *Tancrede* (acte IV, sc. 6).

— On ne dit pas *déplorer quelqu'un*, et par cette raison plusieurs critiques ont blâmé l'application de l'adjectif dérivé faite à un nom de personnes. Cependant, comme c'est une expression harmonieuse, que l'usage et l'Académie ont adoptée, nous croyons qu'on peut l'employer sans scrupule. A. L.

DÉRAISONNABLE. Voyez IRRATIONNABLE.

DESCENDRE. On dit poétiquement et oratoirement : *Descendre au tombeau, descendre dans la tombe, descendre chez les morts*, etc., etc. « Les fruits de ses scandales seront immortels, et ses crimes ne *descendront pas avec lui dans le tombeau*. » (Fléchier.) — « Leurs années se poussent *les unes contre les autres* comme des flots ; leur vie roule et *descend sans cesse à la mort* par sa pesanteur naturelle. » (Bossuet.)

Ah ! puisqu'enfin mes mains ont pu former ces nœuds,
Cher Montèze, au tombeau je *descends* trop heureux.
(Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 14.)

Triste destin, il descend au tombeau,
Plus faible, plus enfant, qu'il ne l'est au berceau.

(L. Racine, *la Religion*, chant II, 165, 166.)

DÉSERTEUR. Ce mot au figuré est du style noble, et il régit la préposition *de* :

Mathan, de nos autels infâme déserteur. (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)
Déserteur de leur loi, j'approuvai l'entreprise. (Le même, acte III, sc. 3.)

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
Qui, de l'honneur en vers infâmes déserteurs,
Trahissent la vertu sur un papier coupable. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

Ces murs sont encor pleins de tes premiers exploits,
Déserteur de nos dieux, déserteur de nos lois.
Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 4.)

DÉSHONORER. L'Académie dit que ce mot s'emploie figurément en parlant de certaines choses, dans le sens d'enlaidir, flétrir, diffamer, noircir.

Quelle affreuse pâleur déshonore sa face ! (Roucher, poème des *Mois*, chant X.)

« Les vices déshonorent les talents. » (Massillon.)

De la main de ton père un coup irréparable
Déshonorait du mien la vieillesse honorable. (Corneille, *le Cid*, acte III, sc. 4.)

L'éclat du diadème et cent rois pour aïeux,
Déshonorent ma flamme et blessent tous les yeux.

(Racine, *Bérénice*, acte III, sc. 1.)

DÉSIR, DÉsirER. On s'obstine au théâtre, dans la déclamation et dans le chant, à prononcer l'*e* de ces deux mots comme un *e* muet; mais le *s* qui est après n'est pas une lettre purement euphonique, elle fait partie du mot auquel la préposition *de* est ajoutée : ainsi cette prononciation est défectueuse; elle est d'ailleurs contraire à l'usage, qui veut que l'on prononce l'*e* aigu; et cet usage, consacré par le *Dictionnaire de l'Académie*, par ceux de Richeliet, de Féraud, de Trévoux, de Wailly, de M. Laveaux, et par nos meilleurs grammairiens, est appuyé de l'autorité de Voltaire et de Lekain. Il semble, dit M. Morel (p. 41, chap. 2, art. 1^{er} : *Essai sur les voix de la langue française*), que l'on prenne à tâche de vouloir justifier le reproche que nous font les étrangers de rendre notre langue sourde, monotone et efféminée par la multiplication de l'*e* muet.

—L'Académie écrit *désir*; mais elle reconnaît que plusieurs font l'*e* muet, surtout dans la conversation. Comme elle ne condamne pas formellement cette prononciation, on peut en conclure qu'elle la tolère. Cependant il est mieux de l'éviter. A. L.

DÉSORDONNER. Ce mot est omis dans le *Dictionnaire de l'Académie*; cependant il fait un assez bon effet dans les vers suivants :

Une raison hardie

De l'état social désordonne les rangs. (Delille, *le Malheur et la Pitié*, chant IV.)

Atinas même fuit, et de ses vétérans

Un tumulte confus désordonne les rangs. (Le même, traduction de l'*Énéide*.)

—L'Académie ne reconnaît que le mot *désordonné*, qu'elle signale comme

adjectif et non comme participe. Il nous semble qu'on peut aisément se passer de ce verbe, qui, du reste, ne pourrait guère s'employer qu'au propre, tandis que le participe aurait presque toujours le sens figuré. On dit : « une vie, une conduite désordonnée; une fain, une passion désordonnée. » (Académie.) L'adjectif seul doit donc être admis. A. L.

DÉSORDRE. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel de ce mot, dans le sens de dérèglement; cependant de bons écrivains en ont fait usage : « Il faut fermer les yeux sur les *désordres* que vous autorisez par vos mœurs. » (Massillon.)

Ainsi de toutes parts les *désordres* cessèrent. (Boileau, *Art poétique*)

« La sévérité des lois réprima leurs *désordres*. » (Fléchier.) — « Elle partage ses faveurs en imitant ses *désordres*. » (Massillon.)

DESSEIN, DESSIN. *Dessein*, écrit avec un *e* muet après le *s*, signifie intention, volonté, projet : « Dieu se moque de tous les *desseins* des hommes. » — « Tous les *desseins* des hommes ne devraient avoir qu'un but, celui d'une bonne mort. »

Orthographié de même, ce mot se prend encore pour la pensée, le plan, la conception, l'ordre, la distribution d'un tableau, d'un poème, d'un livre, d'un bâtiment : « Le *dessein* de ce tableau, de cette tragédie, de ce poème est bien ordonné. »

Ce mot s'écrit sans *e* muet après le *s*, quand il exprime soit l'art d'imiter au crayon ou à la plume les formes que les objets présentent à nos yeux, soit l'imitation de ces objets : « Une légère incorrection de *dessin* qu'on daignerait à peine apercevoir dans un tableau est impardonnable dans une statue. » (Diderot.) — « Le *dessin* est la base d'un grand nombre d'arts. » (Le même.) (*Encyclopédie* in-fol., Wailly, Trévoux, Gattel, Rolland et l'Académie, édition de 1798.)

Anciennement ces deux mots s'écrivaient, dans toutes leurs acceptions, d'une manière uniforme, c'est-à-dire, avec l'*e* muet; et l'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, consacrait cette orthographe; mais on a cru devoir la changer, malgré les plaintes de quelques lexicographes; apparemment dans la crainte de confondre deux mots de significations si différentes.

DESSINER. Très peu de lexicographes disent que ce mot s'emploie au figuré dans le sens de représenter, montrer; cependant madame de Bourne a dit :

L'ombre fuit, le soleil sur le cristal des eaux
Dessine le feuillage, ornement des campagnes.

Et de Bridel :

Déjà ton corps charmant se déploie avec grâce,
Dessine à l'œil ravi ses formes, ses contours.

DESTIN. Ce mot chez les poètes est synonyme de *vie* :

Il craint les assassins

Qui du roi votre époux ont tranché les *destins*. (Voltaire, *Méropé*, acte I, sc. 2.)